



Probleme declaration de sinistre

Par **bisotto**, le **20/03/2011** à **09:24**

Bonjour, je suis assuré tout risque j'ai en effectuant une manoeuvre accroche deux portieres du cote droit contre un petit muret. Je me suis rendu chez mon assureur et j'ai fait une declaration erronee sur les causes de l'accrochage en ne pensant pas une seconde que cela pouvez me nuire (sur les conseils d'un carrossier) car je sortais d'un autre sinistre. Quand l'expert a examine ma voiture il n'a pas voulu la prendre en charge car les degats ne correspondaient pas a la declaration. La facture s'eleve a 2000 euros. Malgré les efforts de mon assureur je n'arrive pas a me faire indemniser rny autait il une solution a mon probleme?

Par **amajuris**, le **20/03/2011** à **13:41**

bjr, relisez les conditions de votre contrat d'assurance. comme vous avez fait une déclaration mensongère il se peut qu'il soit prévu que votre assurance ne soit pas dans l'obligation de rembourser les dégâts que vous avez causé à votre véhicule. nvd

Par **jeetendra**, le **20/03/2011** à **13:51**

Bonjour, vous avez fait une betise (déclaration mensongère à son assurance dans le but de se faire indemniser, [fluo]c'est un délit[/fluo]), l'assureur n'a pas à vous rembourser, peut meme vous résilier, vous poursuivre en justice, [fluo]désormais vous etes fiché [/fluo](Agira), cordialement.